Municipalité de Bottens
Rue de la Maison de Commune 4
1041 Bottens
Tél. : 021 881 15 41
administration@bottens.ch

Bottens, le 19 août 2024

À la Commission de gestion
Et au Conseil communal
De et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission sur la gestion 2023

Monsieur le Président de la Commission de gestion,
Madame et Messieurs les membres de la Commission de gestion,
Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Dans son rapport du 4 juin 2024 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2023, la Commission de gestion a formulé cinq vœux. La Municipalité y répond ci-dessous.

Voeu 1 - Stationnement

La Municipalité prévoit d'uniformiser les règles de stationnement sur le domaine public, mais ne souhaite pas allouer de ressources financières supplémentaires pour contrôler le stationnement dans le village.

Voeu 2 - Mise aux normes LHand de l'arrêt de bus de Bottens - Croisée

Il n'est pas nécessaire de prendre un avis juridique car il est clairement établi que les infrastructures pour les transports incombent aux communes. Selon étude, notre arrêt de bus ne peut pas se mettre aux normes LHand.

Voeu 3 - Finances

Il sera fait attention à l'identification des pièces et libellés des écritures, le système de classement sera maintenu sous la forme actuelle (alphabétique) et non pas sous la forme numérique.

La Municipalité a pris note du délai fixé dans le règlement et fera en sorte de remettre dans les meilleurs délais les comptes à la Commission de gestion.

Voeu 4 - Amortissements des investissements du patrimoine financier

La Municipalité souhaite que le patrimoine financier et administratif s'amortisse selon les durées déterminées et que les amortissements continuent néanmoins dès que l'estimation fiscale est atteinte.

Voeu 5 - Rendement du patrimoine financier

La Municipalité a conclu un accord avec la gérance, l'entreprise GreenImmo Sàrl, stipulant qu'elle procéderait aux calculs des rendements pour le mois de février, en appliquant une méthode de calcul transparente.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Commission de gestion, Madame et Messieurs les membres de la Commission de gestion, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire

L. Imoberdorf — A. Kalbfuss

MUNICIPALITÉ DE BOTTENS CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE